

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville Province de Québec

Avis public

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-04 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET ÉTABLISSANT UN TARIF DE COMPENSATION POUR L'USAGE DE L'EAU

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2021, le Conseil a adopté le règlement numéro 2021-04 concernant les branchements au réseau d'aqueduc et établissant un tarif de compensation pour l'usage de l'eau.

L'objet de ce règlement est de modifier l'article 8 concernant les compteurs d'eau.

Les membres du conseil ayant en main le règlement, il y aura dispense de lecture.

Le règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca .

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville, Ce 7e jour du mois d'avril 2021.

Émilie Petitclerc

Directrice générale et secrétaire-trésorière